

## Quelques chiffres



**1<sup>ère</sup>** cause de discrimination majoritairement sur les questions d'emploi

**18 %** taux de chômage (le double du tout public)

**2,8 millions** de Français (7% de la population des 15 à 64 ans) disposent d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en 2018 dont 80% ont un handicap invisible

**Plus de 500 000** sont demandeurs d'emplois en 2019

**988 000** sont en emploi dont 70% dans le secteur privé



## Allocations aux personnes handicapées

### L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

1<sup>er</sup> novembre 2019 : 900 € par mois

Complément de ressources de l'AAH : 179,31 € par mois versé aux bénéficiaires de l'AAH (à taux plein) si leur handicap ne leur permet pas d'avoir un emploi. Le complément de ressources de l'AAH disparaît le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour les nouveaux allocataires, remplacée par la Majoration pour la Vie Autonome. Cependant, le complément de ressources sera maintenu pendant dix ans pour les bénéficiaires qui le touchent déjà.

### La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Accordée sans conditions de ressources à la personne handicapée qui présente une « *difficulté absolue pour la réalisation d'une activité ou une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités* ». Elle est calculée selon des modalités précises et versée par les Conseils Départementaux.

## Vos outils



Un site internet dédié  
[handicap.force-ouvriere.org](http://handicap.force-ouvriere.org)



@HandicapFO

### Un clip vidéo

« Bienvenue dans le monde du travail  
y compris avec un handicap »  
épisode 17 : <https://www.force-ouvriere.fr/394>



Un appui grâce  
**aux référent-e-s Handicap**  
dans vos Unions Départementales,  
vos Fédérations Nationales  
et à la Confédération

### Des stages de formation

« Travail et Handicap »  
proposés par la Mission Handicap Confédérale

# FO

– MISSION HANDICAP –

141 av. du Maine – 75680 Paris cedex 14

Tél. 01 40 52 82 27

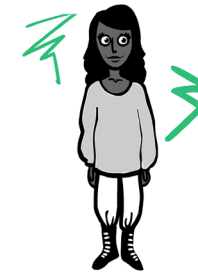
[handicap@force-ouvriere.fr](mailto:handicap@force-ouvriere.fr)

[force-ouvriere.fr](http://force-ouvriere.fr)



# FO

TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ  
POUR CEUX QUI VIVENT  
AVEC UNE DIFFÉRENCE



EN PARTENARIAT AVEC  
**agefiph**

# TRAVAIL ET HANDICAP

– L'ESSENTIEL –

# FO

# FO





## 2 dates à retenir

### Loi du 10 juillet 1987

Instauration d'une obligation d'emploi de 6% dans les entreprises de 20 salariés et plus.

### Loi du 11 février 2005

1. Définition du Handicap «*Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*

2. Instauration du droit à la compensation.

3. Création des MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) et des CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – en remplacement des COTOREP).

## Droits des travailleurs handicapés

Force Ouvrière est attachée au principe suivant :

- le droit commun autant que possible
- les actions spécifiques en tant que de besoin.

## Obligations de l'employeur

- Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés – OETH (art. L5212-2 du Code du travail)
- Déclaration de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (art. L5212-5 du Code du travail)
- Contribution annuelle (art. L5212-9 du Code du travail)



## Force Ouvrière agit...



... **pour accompagner et conseiller les salariés handicapés dans l'emploi**

**Reconnaissance administrative du handicap, demande d'AAH et de PCH** : MDPH : [www.mdph.fr](http://www.mdph.fr)

**Accès et maintien dans l'emploi**

Cap emploi : [www.cheops-ops.org/cap-emploi](http://www.cheops-ops.org/cap-emploi)

**Compensation du Handicap, actions et formations spécifiques (secteur privé)**

AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

**Aménagements particuliers**

Médecin du travail ou Service de Santé au Travail

... **pour porter ses revendications**

- **au Comité social et économique et à la Commission santé, sécurité et conditions de travail** pour améliorer les conditions de travail, favoriser le maintien dans l'emploi, prévenir les risques de désinsertion professionnelle
- **dans la négociation d'entreprise**, au-travers d'une négociation spécifique sur le handicap. Force Ouvrière préconise l'ouverture de négociations dans toutes les entreprises

... **pour faire avancer la question de l'emploi des travailleurs handicapés dans les différentes instances**

- **CDCA** – Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- **CREFOP** – Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
- **CROCT** – Conseil Régional d'Orientation des Conditions de Travail
- **PRITH** – Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

## Plateforme revendicative Force Ouvrière

Diviser par 2 le nombre de chômeurs handicapés.

Éviter la désinsertion professionnelle due à la survenance ou l'aggravation du handicap.

Renforcer la médecine du travail.

Renforcer les effectifs et les moyens des MDPH.

Améliorer l'accessibilité des lieux de travail et des outils de travail.

Améliorer le droit et les modalités de retraite des travailleurs handicapés.

Revaloriser le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) à la valeur du SMIC.

Veiller à ce que les droits des travailleurs handicapés ne soient pas oubliés dans les différentes négociations.

Renforcer la négociation d'accords spécifiques sur le thème du Handicap.

Renforcer la négociation, le contenu et le suivi des accords Handicap.

Sécuriser l'Agefiph et son modèle paritaire spécifique.

**Pour FORCE OUVRIÈRE les avancées obtenues en matière de handicap sont porteuses de progrès social pour tous.**

